

COUPES FORESTIÈRES

L'APLG a atteint son objectif de protéger la périphérie du lac Gagnon des coupes forestières jusqu'à la fin du présent plan quinquennal 2008-2013. À cause d'une modification des règles régissant les coupes forestières, notre entente initiale de 2008 risquait de perdre sa valeur. Suite à de nouvelles négociations en 2010, nous avons obtenu de faire entériner notre entente par tous les 12 opérateurs forestiers de la région. De plus, nous avons bonifié l'entente initiale. Certaines parcelles qui étaient sujettes à être coupées, par exemple entre les lacs Gagnon et Bourgeois, sont maintenant protégées. On a aussi mieux identifié les sentiers à protéger. En somme, tout le pourtour du lac Gagnon, jusqu'au sommet des monts est protégé jusqu'en 2013. Les détails de l'entente ainsi que les cartes qui illustrent le territoire protégé sont disponibles sur notre site web.

Les maires des municipalités du nord de la MRC ont profité de ce changement des règles pour négocier une nouvelle entente. Le règlement actuel permet une récolte partielle jusqu'au bord d'un lac, mais sans passage de machinerie dans une bande de 20 mètres du bord. Les maires ont obtenu qu'il n'y ait aucune récolte dans cette bande de 20 mètres. En ce qui concerne les lacs habités d'au moins 5 habitations, une première bande de 30 mètres autour des habitations jouira d'une protection intégrale alors que seule la coupe partielle sera permise dans une seconde bande de 30 mètres. Il n'y aura pas d'intervention forestière sur des pentes excessives (plus de 41°).

Il y aura des coupes forestières partielles cet hiver sur un territoire situé à l'est du lac Lafontaine, mais en dehors de la zone protégée par l'entente de l'APLG. Une carte illustrant l'étendue de la récolte forestière est disponible sur notre site web.

TOUR ROGERS

La compagnie de télécommunication Rogers a fait une demande à la municipalité de Duhamel pour ériger une tour de télécommunication d'environ 90 m. de hauteur sur le côté est du lac Gagnon. Le conseil municipal a annoncé, lors de sa réunion du 7 janvier, qu'il demande l'avis du Comité consultatif en urbanisme (CCU) à ce sujet.

L'APLG est plutôt favorable à l'installation d'une telle tour aux environs du lac Gagnon. Ceci améliorerait la qualité du service pour les clients actuels de Rogers et, selon l'emplacement, pourrait permettre d'offrir un service à des résidents qui n'y ont pas accès présentement.

Par contre, nous avons des réserves au sujet de l'emplacement proposé par Rogers, près du chemin du Milieu. Il s'agit d'un site plutôt près du bord du lac et dans l'environnement immédiat d'un point d'observation et d'un sentier pédestre aménagé pour jouir d'un site naturel exceptionnel.

Nous privilégions un emplacement qui répondrait aux objectifs suivants:

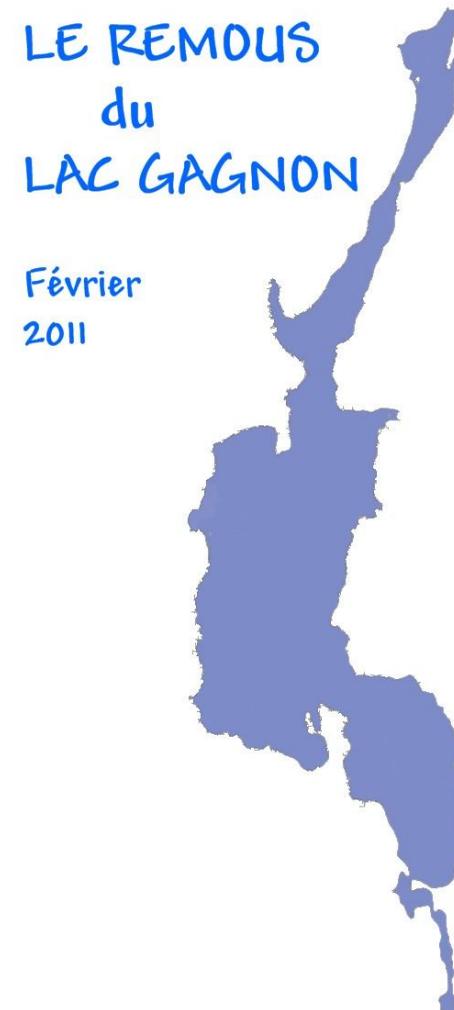
- desservir le plus de nouveaux clients possible et non seulement atteindre des gens qui ont déjà un service d'autres fournisseurs;
- minimiser l'impact visuel pour le plus de gens possible;
- une route d'accès qu'on ne voit pas du lac, soit par l'arrière d'un mont ou en angle;
- contrôler l'érosion de la route d'accès.

Nous interviendrons auprès de Rogers et des autorités en ce sens. Il pourrait s'avérer utile de demander une séance publique de consultation. Nous informerons nos membres du déroulement de cette filière.

ÉTATS FINANCIERS

(en dollars)

	2009	2010
Revenus:		
Cotisations des membres	5 437	5 240
Activité sociale (méchoui)	–	1 937
Autres activités	2 540	2 860
Subventions	433	1 200
Total des revenus	8 410	11 237
Dépenses:		
Analyses d'eau	1 715	641
Assurance responsabilité	667	875
Frais de bureau	265	158
Activité sociale (méchoui)	–	2 145
Autres activités	2 761	3 166
Le Remous	1 081	1 096
Frais bancaires	158	198
Inscriptions, associations	210	–
Bouées, plage	411	223
Site internet	116	124
Taxes et permis	32	32
SÉPAQ		1 200
Total des dépenses	7 416	9 859
Surplus	994	1 378
Encaisse au 31 décembre	12 650	14 028



APLG

Association des propriétaires
du lac Gagnon

C.P. 354, Duhamel, Québec
J0V 1G0
www.aplg.ca

Conseil d'administration 2010-2011

André Brossard, président
Marc Dufour, vice-président
Derquise Houle, trésorière
Florence Riverin, secrétaire
Bernard Bélanger
Réjean Toutant

Bénévoles:

Gérard Bodard
Jean-Pierre Jarry
Léonce Lessard
Jay Tardif
Anne Wells

contact: info@aplg.ca

Membership

Cette édition du Remous est envoyée à tous les propriétaires au lac Gagnon. Un formulaire d'adhésion 2011 est inclus. Nous vous prions de compléter le formulaire et de nous faire parvenir votre paiement de 15 \$ le plus tôt possible afin d'être membre en règle. Ceci vous permettra de continuer à recevoir l'information que nous diffusons et de participer à nos activités.

Nous acceptons maintenant les paiements électroniques par l'entremise de PayPal, une firme reconnue mondialement. Vous pouvez aussi éviter un envoi postal en nous faisant parvenir le formulaire d'adhésion 2011 par courriel. Consultez notre site web pour obtenir l'information sur la bonne façon de procéder électroniquement.

BARRAGES DE CASTORS

À cette date l'année dernière, nous proposons à la municipalité un partenariat pour faire face aux problèmes engendrés par certains barrages de castors. La municipalité a demandé une subvention aux autorités régionales afin de mettre sur pied un programme régional d'intervention. La demande n'a pas été acceptée mais on a plutôt confié cette tâche à l'organisme de bassin versant RPNS, basé à Duhamel. L'OBV RPNS bénéficiera de subventions pour entreprendre ce projet d'environ 100 000 \$ sur tout son vaste territoire qui inclut une partie des Laurentides.

Il faudra d'abord faire un inventaire rigoureux des barrages et déterminer des priorités. On s'attend à ce que cinq ou six barrages à Duhamel puissent justifier une intervention. On utilisera les services d'experts pour planifier ces interventions.

Ce genre d'approche professionnelle à l'échelle régionale exigera beaucoup de ressources et certains délais, mais nous espérons que le résultat final sera meilleur qu'une approche moins rigoureuse. On s'attend à ce que l'année 2011 soit consacrée à l'inventaire, l'organisation et la planification alors que les premières interventions pourraient se faire l'année suivante.

VENTE D'ARBUSTES

Pour la quatrième année, l'APLG offrira des arbustes à prix modiques à ses membres ce printemps. Notre objectif cette année est de présenter un plus grand choix d'arbustes, de laisser un peu plus de temps aux membres pour faire leur choix et d'être plus flexible quant à la date de la livraison. Les paiements électroniques par PayPal seront aussi acceptés.

MOT DU PRÉSIDENT

L'APLG défend les intérêts des propriétaires au lac Gagnon depuis plus d'une trentaine d'années. Cette longévité est due au dévouement inlassable de gens qui contribuent bénévolement par leur temps et leur expertise à la vitalité de notre association. L'autre élément essentiel de cette longévité est le soutien assidu des membres. La forte proportion de riverains qui renouvellent leur adhésion au fil des ans nous permet de mieux faire valoir nos intérêts. Nous nous soucions toujours de maintenir cette confiance.

Nos interventions ne sont pas limitées à un domaine précis mais nous privilégions la protection de notre lac et le maintien d'une bonne qualité de vie.

Nous continuerons donc à encourager les riverains à protéger notre environnement, particulièrement les rives de notre lac. À cet égard, je voudrais souligner que tous les intervenants, et non seulement les riverains, doivent contribuer à maintenir notre lac en santé. On peut exiger toutes sortes de mesures aux riverains pour protéger le lac mais cela peut s'avérer plutôt futile si d'autres intervenants tels la municipalité, les compagnies forestières ou ceux qui installent des tours de télécommunication n'appliquent pas des mesures semblables. Le lac ne fait pas de distinction entre les apports de phosphore dus à l'insouciance d'un riverain ou à celle d'un autre intervenant.

Cela implique une approche plus écologique lors de travaux de voirie, de travaux forestiers ou d'autres interventions qui peuvent avoir un impact négatif sur le lac. À son crédit, la municipalité s'est déjà engagée dans cette voie, l'année dernière, en renaturalisant les abords de la route près du pont qui enjambe la Petite-Nation, au sud du lac. Il faut continuer en ce sens. Les riverains sont en droit de s'attendre à ce que les autres intervenants agissent de façon aussi exemplaire.

Quant à nous à l'association, notre contribution consiste d'abord à bien informer nos membres de l'actualité locale et des enjeux auxquels nous sommes confrontés. Nous consultons nos membres autant que possible et mettons de l'avant des mesures à leur avantage.

Au nom du conseil d'administration, je remercie tous ceux qui nous ont encouragé et j'espère que l'APLG pourra continuer à compter sur votre appui.

André Brossard, président.

NOUVELLES EN BREF

- La municipalité devrait réaménager la descente au quai public du lac Gagnon au courant de l'été prochain. L'étude de faisabilité a été complétée et une demande de subvention est à l'étude. La municipalité estime ses coûts à 27 000 \$. L'ampleur de l'aménagement pourrait dépendre de la subvention.
- Lors de la présentation de son budget 2011, la municipalité a annoncé son intention d'effectuer une réfection majeure du chemin du lac Gagnon ouest, jusqu'au chemin de la Grande Baie. Le budget alloué à ces travaux, qui incluraient du pavage, s'élève à 300 000 \$. Vu qu'il s'agit d'un chemin régional, 75 % du coût de ces travaux serait imputé à l'ensemble des contribuables de Duhamel et 25 % au secteur local qui reste à définir.
- En 2010, 54 personnes ont reçu du secours du service des premiers répondants de Duhamel, dont 26 au cours de l'été.
- Une entente est intervenue pour réaliser un sentier de VTT qui traversera la Réserve Papineau-Labelle.